
Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**LA MISAHEL CONDAMNE FERMEMENT L'ATTAQUE CONTRE LA MINUSMA À KIDAL ET RÉAFFIRME LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION INTERNATIONALE PLUS EFFECTIVE CONTRE LES GROUPES TERRORISTES ET CRIMINELS DANS LE NORD DU MALI**

Bamako, le 29 novembre 2015: Le Haut Représentant de l'Union africaine (UA) pour le Mali et le Sahel et chef de la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), Pierre Buyoya, condamne fermement l'attaque terroriste ignoble perpétrée ce samedi 28 novembre contre les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Kidal, dans le nord du pays. Cette attaque a causé la mort de deux soldats de la MINUSMA ainsi que d'un employé civil d'une société sous-traitante, et fait plusieurs blessés.

Le Haut Représentant exprime les condoléances les plus attristées de l'UA aux familles éprouvées ainsi qu'à la MINUSMA, et souhaite prompt rétablissement aux blessés. Il réaffirme le soutien de l'UA à la MINUSMA, et loue le travail remarquable qu'accomplit la Mission dans des conditions particulièrement difficiles, en appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé par les parties prenantes maliennes en mai et en juin 2015. Il encourage la MINUSMA à persévérer dans ses efforts, en vue de l'accompagnement réussi du processus de paix et de réconciliation, aux côtés des autres membres du Comité de suivi de l'Accord et de l'ensemble des partenaires internationaux du Mali.

Le Haut Représentant souligne que cette nouvelle attaque contre la MINUSMA et l'attentat perpétré récemment à Bamako contre l'Hôtel Radisson rappellent, s'il en était besoin, la gravité de la menace que les groupes terroristes et criminels font peser sur la mise en œuvre du processus de paix et de réconciliation au Mali et sur la sécurité de l'ensemble de la région sahélo-saharienne. Dans ce contexte, aucun effort ne doit être ménagé pour approfondir la coopération sécuritaire régionale et assurer la mutualisation des moyens, tel qu'envisagé au demeurant par les pays membres du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. De façon plus spécifique, il souligne l'importance cruciale que revêt la création d'une force d'intervention à déployer dans le nord du Mali pour neutraliser les groupes terroristes et criminels opérant dans cette région, en complément à d'autres modalités de coopération opérationnelle telles que les patrouilles conjointes aux frontières et la mise en place d'unités mixtes impliquant les forces de défense et de sécurité des pays de la région.